

FRANCE

Chassé par les barrages et les pollutions, le saumon a disparu de nombreux fleuves et rivières depuis deux siècles. Néanmoins, il fréquente encore une quarantaine de cours d'eau, mais pour la plupart la population réduite est descendue au seuil critique, précédant parfois l'extinction de l'espèce dans un bassin.

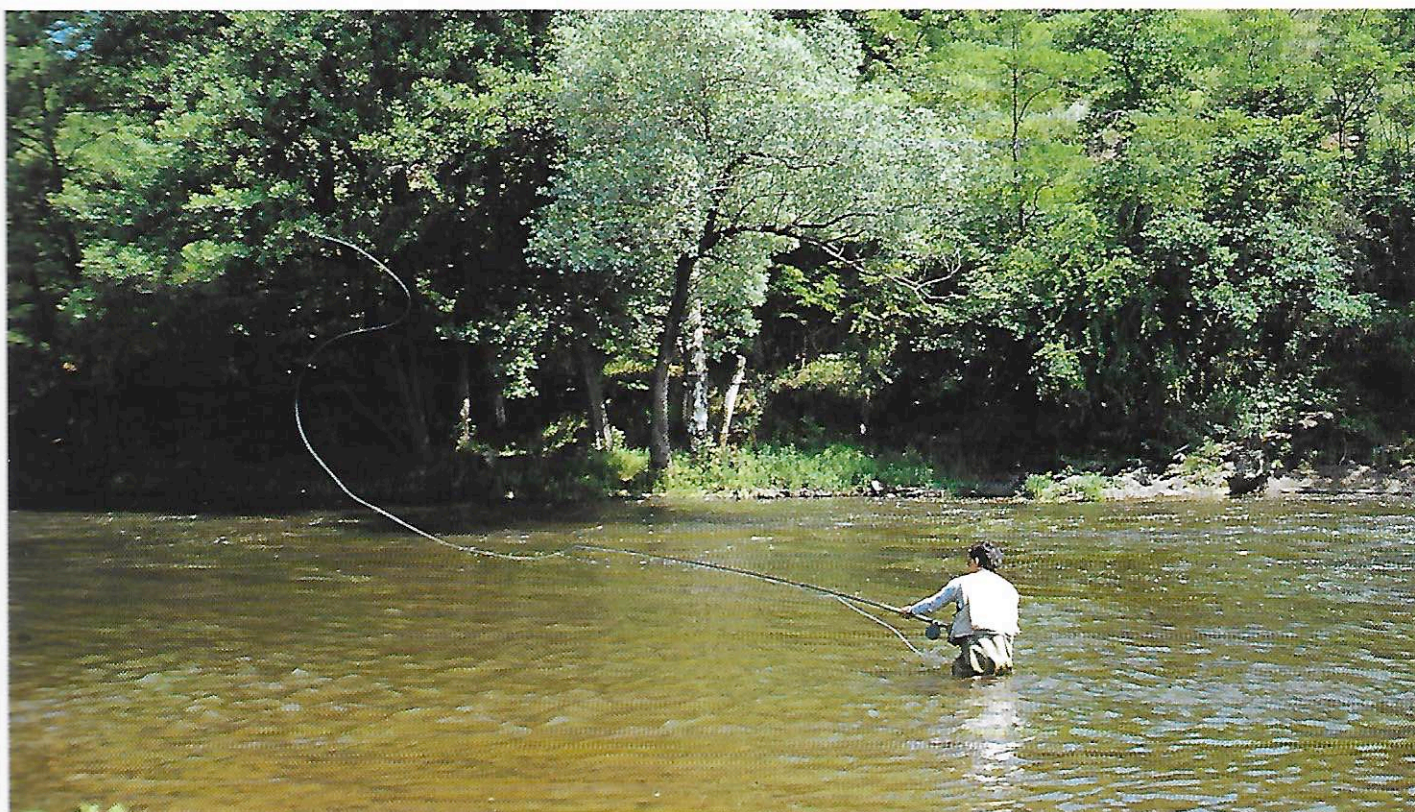
La politique de protection du saumon en France a été longtemps incohérente. D'un côté, on dépense des sommes très importantes pour la restauration du saumon ; de l'autre, on laisse détruire en estuaire le fruit des efforts de tous. L'exemple le plus clair de cette incohérence nous est donné dans les Pyrénées-Atlantiques, sur l'Adour, dans lequel montent les saumons des gaves d'Oloron, de Pau, de Mauléon. Quelques pêcheurs au filet, pêchant aux marées la portion Bayonne-barre de l'Adour, font un prélèvement excessif... Même dans des pays où le saumon abonde encore, ces pêches aux engins sont rigoureusement interdites. Depuis quarante-cinq ans, j'entends des discours et des promesses sur l'interdiction formelle de la pêche du saumon au filet en eau douce et près des côtes. Mais les années passent, et nos pauvres saumons sont toujours sacrifiés à bas prix dans l'intérêt (très réduit depuis que le prix du saumon a chuté considérablement à la suite de la surproduction des élevages) d'une minorité de pêcheurs professionnels, de plaisanciers ou d'amateurs aux statuts mal définis.

À travers mes lectures, je remarque que des organismes, tel l'Ifremer, n'ont pas les mêmes objectifs fondamentaux que le CSP, les FDAAPPMA ou l'AIDSA en matière de protection, de restauration ou d'exploitation du saumon. C'est dommage !

Les études réalisées sur le saumon par les chercheurs de l'INRA, de l'Ifremer, du CSP, des universités et autres instituts ou grandes écoles apportent des éléments nouveaux. Certaines sont mises en application dans l'élaboration de divers projets, qui aboutissent rarement. Ainsi, la connaissance scientifique est gaspillée. Combien d'évaluations des stocks de saumons ai-je vu réalisées depuis quarante ans ? Combien de colloques, de réunions n'ont servi à rien, depuis le premier Plan saumon élaboré sous le premier ministre de l'Environnement ? Beaucoup trop. Les compétences existent, les idées aussi, mais la volonté politique fait défaut, engendrant immobilisme et inefficacité.

En matière de gestion des saumons français, le fonctionnement peu rigoureux des Cogepomi (Comités de gestion des poissons





migrateurs) par bassin, placés sous l'autorité des préfets de région, paraît contestable à tous les militants qui participent à la défense du saumon de l'Atlantique.

Il faut dire que le saumon reste un beau symbole, qui peut servir des intérêts contraires ou des ambitions diverses.

On affirme en haut lieu que le saumon reviendra dans le Rhin (dont on a seulement la maîtrise d'une portion réduite). À Paris, le SIAPP avait récemment dans ses dossiers un plan de restauration du saumon dans la Seine (on croît rêver!). Mais on est incapable d'assurer la montée printanière des saumons dans l'Adour..., incapable de supprimer le bouchon vaseux de la basse Loire..., incapable de faire respecter la loi sur le littoral normand, où quelques filets viennent réduire à néant les montées de saumons et de truites de mer dans les fleuves côtiers.

J'avoue partager l'indignation de tous les défenseurs du saumon..., mais le combat se poursuit.

Pêche à la mouche dans le haut Allier au pool de Côte rouge, près de Brioude.

LA PÊCHE

ALLIER La pêche du saumon étant interdite depuis cinq ans sur l'axe Loire-Allier, on ne peut plus désormais tenir des statistiques des prises. Mais les comptages annuels, faits à l'échelle de Vichy, permettent de constater la faiblesse du cheptel sur le bassin.

